



Compte-rendu des CAP locales A, B, C du 11 décembre 2009.

A l'ordre du jour de ces CAP figurait une question commune :

① L'affectation des personnels dans les SIP opérationnels au 1^{er} janvier 2010.

Trésoreries actuelles	Nom	Cat	Nouvelles affectations	Date
Trésorerie de Lannemezan	Angeline Latour-Dasque	B	SIP de Lannemezan	1/01/2010
Trésorerie de Lourdes	Roland Viau	B	SIP de Lourdes	1/01/2010
Trésorerie de Lourdes	Georges Aulibé	B	SIP de Lourdes	1/01/2010
Trésorerie de Tarbes impôts	Marie-Agnès Minet	C	SIP de Tarbes	1/01/2010
Trésorerie de Tarbes impôts	Annick Fourcade	C	SIP de Tarbes	1/01/2010
Trésorerie de Tarbes impôts	Alain Dumoulié	C	SIP de Tarbes	1/01/2010
Trésorerie de Tarbes impôts	Claude Puzos	B	SIP de Tarbes	1/01/2010
Trésorerie de Tarbes impôts	Etiennette Puzos	B	SIP de Tarbes	1/01/2010
Trésorerie de Tarbes impôts	Jeanine Rodary	B	SIP de Tarbes	1/01/2010
Trésorerie de Tarbes impôts	Rolande Gervais	B	SIP de Tarbes	1/01/2010
Trésorerie de Tarbes impôts	Jacques Lamarque	B	SIP de Tarbes	1/01/2010
Trésorerie de Tarbes impôts	Hervé Lafforgue	B	SIP de Tarbes	1/01/2010
Trésorerie de Tarbes impôts	Danièle Sémolué	A	SIP de Tarbes	1/01/2010

➤ **Mutation au 1^{er} janvier 2010** de M. Philippe Darrigade (Tarbes Impôts) au Gabon.

➤ **Changement d'affectation** de Marie -Thérèse Py (Trésorerie de Tarbes Impôts) au 1^{er} janvier 2010. Elle rejoint Tarbes Adour Echez dans le cadre du transfert des missions relatives à la gestion de la taxe d'urbanisme et de la redevance archéologique.

La CGT n'a eu de cesse de dénoncer les conditions de mise en place des SIP dans notre département. Les agents se sont mobilisés le 12 novembre 2009 et ont massivement signé une lettre pétition à M.Parini.

La Direction n'a modifié que de manière marginale son projet tout en restant inflexible sur la date de création de ces structures, au risque d'ailleurs de désorganiser le réseau.

Ces nouvelles structures présentées comme une vitrine de la fusion, sont en effet créées sans la perspective de les doter des moyens nécessaires à leur bon fonctionnement . Inutile de préciser d'ailleurs que les SIP seront logés à la même enseigne que les restes des services en matière de suppressions d'emplois.

De plus, le flou le plus complet est de mise quant à leur organisation précise avec un risque de banalisation des missions d'assiette et de recouvrement.

Les élu(e)s CGT des CAP locales A, B et C ont pris acte que les agents « ciblés » par l'administration pour suivre le transfert de leurs missions n'ont pas exercé un droit de refus motivé (cette possibilité était offerte dans un délai de 15 jours à compter du CTP du 12 novembre – cette option a été exercée dans un premier temps par les agents de la trésorerie de Lourdes qui ont ensuite revu leur position -).

Vote de la CGT : Abstention sur les affectations en SIP dans toutes les catégories.

Approbation de l'affectation de Marie Thérèse Py à Tarbes Adour Echez tout en relevant que la charge de travail transférée à laquelle s'ajoute la gestion des reliquats amendes n'a sans doute pas été appréhendée à sa juste mesure.

La Direction a répondu sur ce point que durant l'année 2010 un EDAR sera présent en priorité sur TAE.

Comme on peut le constater, les réformes engagées vont mobiliser 3 agents EDAR sur trois structures (SIP Lannemezan, Lourdes et TAE) au détriment du reste du réseau.

Par ailleurs la CGT a relevé que contrairement aux annonces de la Direction le nombre de postes implantés au SIP de Tarbes issu de Tarbes impôt ne sera pas de 11 agents B et C mais de 8,5 au regard

des chiffres ORE qui seront soumis au CTPL du 14 décembre 2009.

De fait, l'annonce d'un remplacement rapide de M. Darrigade (muté au Gabon) ne sont que de belles

paroles.

Le SIP de Tarbes se crée bel et bien au 1^{er} janvier avec une implantation d'emplois de catégorie B et C de 8,5 et non de 11.

② Questions diverses abordées lors de ces réunions.

Les élu (e)s CGT ont dénoncé l'attitude de la Direction qui a gelé sciemment et sans aucune concertation, tant avec les représentants du personnel que les élus locaux, le poste de comptable de Vic en Bigorre.

Résultat des courses : une nouvelle dégradation du service public de proximité, le poste étant mis en intérim, avec la perspective de création d'une permanence et d'une fusion avec Rabastens de Bigorre.

La direction, dans le contexte de création des SIP et d'utilisation des équipes EDAR qui en résultera, a pris une décision que nous jugeons irresponsable et ce, d'autant plus, que de l'aveu même du TPG elle ne répondait à aucune directive de l'administration centrale.

La CGT a fait savoir qu'elle se rapprocherait très rapidement des élus locaux concernés et qu'elle combattrait cette mesure unilatérale, prise sans aucune transparence et en l'absence totale de concertation.

Déclaration des élues CGT remise en séance .

M.le Président,

vous convoquez aujourd'hui les CAP locales afin d'étudier les propositions d'affectation dans les SIP de Lannemezan, Lourdes et Tarbes.

Vous avez fait le choix de créer ces structures à marche forcée contre l'avis des agents et de leurs représentants.

Vous avez décidé d'ignorer leurs revendications clairement énoncées lors de la journée de grève du 12 novembre dernier et dans la lettre-pétition à M. Parini.

Les élu(e)s CGT réitèrent leur désaccord total sur les conditions de création de ces structures. Les agents directement concernés n'ont d'ailleurs pas manqué à ce sujet d'exprimer leurs craintes et leurs désaccords qui reposent essentiellement sur l'absence de moyens humains et la dégradation de leurs conditions de travail qui en résultera.

Les agents concernés sont en effet appelés à connaître de profonds bouleversements dans l'environnement de leur travail, sans reconnaissance salariale , ni garanties sur les conditions d'exercice de leurs missions.

Sans moyens, les SIP, notamment ceux de Lourdes et de Lannemezan, ne seront pas en mesure de fonctionner correctement et ne rendront pas le service que l'utilisateur est en droit d'attendre.

Les difficultés de ces structures sont d'ailleurs identifiées puisque vous en êtes réduit à créer un nouveau poste d'EDAR pris sur les effectifs du département et à mobiliser deux agents de l'EDAR sur les SIP durant une partie importante de l'année.

Ayant annoncé la création future de deux hôtels des finances à Lourdes et Lannemezan vous aviez l'opportunité de prendre le temps de la réflexion sur l'organisation de telles structures. La CGT s'est déjà prononcée sur le sujet et vous a proposé de participer à cette réflexion.

Vous avez décidé de faire la sourde oreille, d'ignorer la parole des agents et de désorganiser les services pour des raisons d'affichage.

Soyez en sûr, la CGT mettra tout en œuvre pour défendre le service public de proximité, les missions et les conditions de travail des agents.

Nous vous demandons d'ores et déjà de convoquer un CTPL au 1^{er} trimestre 2010 afin de procéder à un premier bilan d'étape des conditions de fonctionnement des trois SIP du département.

Les élu(e)s CGT en CAP locales n°1-2-3.

Ont participé à ces réunions pour la CGT :

- ◆ **catégorie C:** Annick FOURCADE, Marie agnès Minet, Olivier Biquillon Venturetti .
- ◆ **catégorie B:** Encarnita CERRILLO, Franck Bazeille, Pierre DURAND
- ◆ **catégorie A:** Jean Claude Forgues, José Navarro